

Les registres matricules des demi-brigades (GR 17 YC 1 à 331, 1793-1803)

Qu'est-ce qu'une demi-brigade ?

En 1793, l'armée était divisée en deux ensembles : les régiments issus de l'armée de l'Ancien Régime (soldats de métiers, mais suspects de sympathies monarchistes), et les récents bataillons de volontaires nationaux (menés par les idéaux de la Révolution mais mal formés).

Par le **décret du 21 février 1793**, la Convention nationale unifia les deux infanteries dans de nouvelles unités, les demi-brigades : c'est l'embrigadement. On juxtaposa un bataillon de l'ancienne armée à deux bataillons de volontaires.

Les régiments furent donc remplacés par 196 demi-brigades, qui portaient en temps de paix le nom du département de rattachement, et en temps de guerre, des numéros. Dans chaque demi-brigade, on comptait 3 bataillons de 9 compagnies, dont une de grenadiers et une de canonniers.

L'embrigadement fut réellement mis en place à partir du décret du **12 août 1793** et dura deux ans ; il ne fut pas complètement réalisé, en raison de la guerre, de l'invasion et des pertes.

Les 1^{re} et 2 réquisitions

Parallèlement eurent lieu deux nouvelles levées de soldats : en février 1793, la première réquisition, de 300 000 hommes ; en août 1793, la deuxième réquisition, qui appelait sous les drapeaux tous les célibataires ou veufs sans enfants de 18 à 25 ans.

Janvier 1796 : les demi-brigades de deuxième formation

Le deuxième embrigadement, décidé par l'arrêté du 18 nivôse an 4 (8 janvier 1796), avait pour but de corriger le premier embrigadement, inachevé, d'embrigader les unités laissées indépendantes et compléter les demi-brigades trop peu pourvues, du fait des pertes, des difficultés de recrutement, des désertions ou de l'émigration. La réorganisation des bataillons et des demi-brigades se fit cette fois par fusion de deux ou trois bataillons.

Les 110 demi-brigades ainsi créées, qui comptaient toujours 3 bataillons de 9 compagnies, furent réparties entre les différentes armées en campagne. Elles furent renumérotées de 1 à 110 sans égard au numéro antérieur.

Pour plus d'informations et pour connaître l'historique de chaque demi-brigade, on consultera l'ouvrage : Jean-Paul BERTAUD et Michel ROUCAUD, Les registres matricules des sous-officiers et hommes de troupe des unités d'infanterie de ligne et d'infanterie légère de la Révolution. Répertoire numérique, Vincennes, SHD, 2009.

Classement des registres matricules des demi-brigades

Les registres matricules des demi-brigades sont conservés au Service historique de la Défense dans la sous-série GR 17 YC. La majorité des registres a été complétée entre 1793 et 1798 ; cependant, l'extension chronologique maximale des registres est de 1762 à 1829 : malgré les embrigadements et les reformatations, certaines unités réutilisent les mêmes registres sur le long terme.

On y distingue les trois types de registres listés ci-dessous :

1. Les registres des demi-brigades d'infanterie de ligne (1762-1829, GR 17 YC 1 à 260)

Ces registres se répartissent en trois ensembles :

- **Les registres des demi-brigades numérotées (17 YC 1-232, 1762-1829)**

Ceux-ci sont classés par numéro croissant de demi-brigade jusqu'à la 211^e demi-brigade.

- **Les registres des demi-brigades provisoires (17 YC 233-260, 1792-1799)**

Ces 15 demi-brigades avaient pour objectif d'incorporer tous les volontaires en surnombre ; elles ne comprenaient donc que des bataillons de volontaires et participèrent à la constitution des unités lors de la deuxième formation. On y distingue :

- les registres des demi-brigades provisoires numérotées (1797, GR 17 YC 233-236)
- les registres des demi-brigades provisoires nommées par départements (1792-1799, GR 17 YC 237-260).

- **Les registres des demi-brigades nommées par département (GR 17 YC 237-260, 1792-1799)**

Ces registres sont classés par ordre alphabétique des départements dont les demi-brigades portent le nom.

2. Les registres des demi-brigades d'infanterie légère (GR 17 YC 261-321, 1760-1804)

Les registres sont classés en deux ensembles :

- **Les registres des demi-brigades d'infanterie légère (GR 17 YC 261-315, 1760-1804)**

Ces demi-brigades sont numérotées de 1 à 32, mais tous les registres n'ont pas été conservés. Les demi-brigades « bis » correspondent au deuxième embrigadement. Les registres sont classés par ordre croissant des numéros, avec quelques ruptures.

- **Les registres des bataillons et demi-brigades de chasseurs et d'éclaireurs (GR 17 YC 315-321, 1794-1800).** Ces 7 registres ont été classés de manière aléatoire.

3. Les registres des autres unités : guides, aérostiers, hussards (GR 17 YC 322-331, 1796-1810) :

- **Les registres des compagnies de guides (GR 17 YC 322-327, 1796-1810)**

Les compagnies de guides étaient des unités à cheval, qui menaient des missions d'état-major et éclairaient les généraux sur les théâtres d'opération. Deux d'entre elles furent créées sous l'Ancien Régime, mais la majorité fut créée entre 1792 et 1799. Certaines furent nommément attachées à une armée ou à un général.

Ainsi, le général Augereau institua le 1^{er} régiment de guides pour son armée d'Allemagne, dénommés guides de l'armée d'Allemagne. Quant aux guides interprètes pour l'armée d'Angleterre, institués en l'an 12 (1804), ils devinrent les guides du ministre de la Guerre sous l'Empire.

Les 6 registres matricules des compagnies de guides qui ont été conservés sont classés de façon aléatoire.

- **Les registres des compagnies d'aérostiers (GR 17 YC 328-330, 1795-1810)**

Deux compagnies d'aérostiers furent créées en l'an 2 (1793-1794), pour utiliser les aérostats, ou montgolfières, à des reconnaissances des champs de bataille, auprès des armées en guerre. Ces deux compagnies furent licenciées le 29 pluviôse an VII (28 janvier 1799). On en conserve 3 registres.

- **Le registre du 2^e régiment de hussards à pied (GR 17 YC 331, 1800-1802)**

Ce registre isolé en fin de sous-série GR 17 YC renvoie à un régiment d'infanterie légère.